

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

2022.02.15_84.RC

ARRÊTÉ

portant reconnaissance complémentaire du caractère de calamité
agricole aux dommages subis par
les agriculteurs du **Vaucluse**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU les arrêtés ministériels du 16 juillet 2021, 15 octobre 2021 et 8 décembre 2021 reconnaissant le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du Vaucluse suite au gel du 4 au 8 avril 2021 ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 15 février 2022 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté du 16 juillet 2021, 15 octobre 2021 et 8 décembre 2021 susvisés sont complétés par les dispositions suivantes :

1) Biens sinistrés :

Pertes de récolte sur pommes, poires, figues, coings, amandes.

Zone sinistrée :

Communes d'Aubignan, Beaumes-de-Venise, Caderousse, Cairanne, Camaret-Sur-Aigues, Châteauneuf-du-pape, Courthézon, Faucon, Gigondas, Jonquières, La-Roque-Alric, Lafare, Lagarde-Paréol, Loriol-du-Comtat, Mondragon, Orange, Piolenc, Puyméras, Rasteau, Richerenches, Roaix, Sablet, Saint-Hippolyte-le-Graveyton, Saint-Marcelin-lès-Vaison, Saint-Roman-de-Malgarde, Saint-Roman-en-Viannois, Saintes-Cécile-Les-Vignes, Sarrians, Séguret, Sérignan-du-Comtat, Suzette, Travaillan, Uchaux, Vacqueyras, Vaison-la-Romaine, Valréas, Villedieu, Violès, Visan.

2) Biens sinistrés :

Pertes de fonds en lavande et lavandin.

Zone sinistrée :

Communes d'Aurel, Lagarde-d'Apt, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit, Sault, Savoillan.

ARTICLE 2 : La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 MARS 2022**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Pour le ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation,
La sous-directrice Compétitivité


Mylène TESTUT-NEVES